

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 1^{er} septembre 2015, à 19 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Madame la conseillère : Mélanie Simard
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Sylvain Michon
Rosaire Phaneuf
Martin Bazinet

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Est absent

Monsieur le conseiller Pierre-Luc Leblanc

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 200-09-15**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Sylvain Michon

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y ajouter les points suivants :

22.1 Poste de pompage Principal – Achat d'un nouvel afficheur pour le contrôleur

22.2 Chemin de la Grande Ligne – Décompte progressif numéro 1 pour la réfection et l'asphaltage de la route

22.3 Installation du module pour le circuit d'entraînement – Mandat à Clôtures et Patio d'aujourd'hui

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Tirage des prix pour le Prix Desjardins La Présentation – Catégorie 2 et 3
4. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2015
5. Acceptation des comptes
6. Période de questions
7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
8. Loisirs – Information des représentants du CCL
9. Dépôt du rapport Bilan de l'usage de l'eau préparé en vertu de la Stratégie d'économie d'eau potable
10. Dépôt du rapport du MAMOT pour les Indicateurs de gestion 2014
11. Association des directeurs municipaux du Québec – Formation
12. Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR) – Adhésion
13. Approbation des ententes pour la publicité sur les bandes de patinoire
14. Club de 3 & 4 roues du Comté de Johnson – Droit de passage et de circulation sur les routes
15. Vidange des puisards et nettoyage des postes de pompages et de la chambre de graisse

16. Ordre des Urbanistes du Québec – Formation
17. Inspections des installations septiques – Mandat à LCL Environnement
18. Élargissement de la consigne des contenants de verre
19. Redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles – Révision du mode de calcul
20. La Semaine québécoise de réduction des déchets 2015 – Proclamation
21. Prolongement du réseau d'égout sur une partie de notre territoire – Mandat au Service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains
22. Divers
 - 22.1 Poste de pompage Principal – Achat d'un nouvel afficheur pour le contrôleur
 - 22.2 Chemin de la Grande Ligne – Décompte progressif numéro 1 pour la réfection et l'asphaltage de la route
 - 22.3 Installation du module pour le circuit d'entraînement – Mandat à Clôtures et Patio d'aujourd'hui
23. Dépôt de la correspondance
24. Période de questions
25. Levée de l'assemblée

3- TIRAGE DES PRIX POUR LE PRIX DESJARDINS LA PRÉSENTATION – CATÉGORIE 2 ET 3 RÉSOLUTION NUMÉRO 201-09-15

Tel que mentionné dans les documents d'inscription au Prix Desjardins La Présentation, le tirage des prix à gagner pour les catégories 2 et 3 est fait par Monsieur le Maire.

Considérant le nombre d'inscriptions dans chacune de ces 2 catégories, 9 prix sont tirés au hasard parmi les inscriptions de la catégorie 2, pour les enfants pratiquant une activité physique, et 2 prix sont tirés parmi les inscriptions de la catégorie 3, pour les adultes qui pratiquent une activité physique. Une carte-cadeau d'une valeur de 50\$, échangeable chez Sports Experts, sera remise à chacun des gagnants.

Les gagnants sont :

Catégorie 2 (*Enfants*) : Matis Guilleminot, Rosalyn Blanchette, Maélie Daigneault, Félix Moisan, Camylle Blanchette, Olivier Allard, Élisabeth Montigny, Mathieu Montigny et Coralie Daigneault.

Catégorie 3 (*Adultes*) : Valérie Blanchette et Gilles Cournoyer.

Pour la catégorie *Camp de jour*, un prix a été attribué par groupe. Le tirage de 9 cartes-cadeau identiques à celles mentionnées précédemment a eu lieu le 21 août dernier et les gagnants ont été :

Éliane Lussier, Maïli Clapin-Roy, Florence Chagnon, Mathieu Gagné, Erika Gagnon, Laura Desgranges, Olivier Fafard, Charlie Blanchette et Alex Milot.

Bravo à tous les gagnants et bonne chance dans la poursuite de vos activités physiques !

4- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2015 RÉSOLUTION NUMÉRO 202-09-15

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Martin Bazinet
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2015, tel que rédigé.

**5- ACCEPTATION DES COMPTES
RÉSOLUTION NUMÉRO 203-09-15**

PAIEMENTS ANTICIPÉS

L1500079	I	Télébec Ltée	365,43 \$	Ligne tél. Bureau & Internet Pavillon
L1500080	I	Hydro-Québec	2 747,03 \$	Électricité - Divers emplacements
L1500081	I	Ministre du Revenu du Québec	9 695,92 \$	DAS et contribution - Juillet
L1500082	I	Agence des douanes - Canada	4 131,74 \$	DAS et contribution - Juillet
L1500083	I	CARRA	910,37 \$	RREM - Cotisations de Juillet
L1500084	I	Desjardins Sécurité Financière	2 130,72 \$	Assurance collective - Août
L1500085	I	Télécommunications Xittel inc.	80,43 \$	Internet - Bassin d'eau potable
L1500086	I	Telus	63,70 \$	Cellulaire - Voirie
L1500087	I	Télébec Ltée	289,74 \$	Ligne téléphonique Bureau
L1500088	I	Hydro-Québec	1 053,94 \$	Électricité Pavillon et Dek hockey
L1500089	D	Service de cartes Desjardins	186,02 \$	Étag & classeur Sabrina - Cadeau Anita
L1500090	I	Télécommunications Xittel inc.	80,43 \$	Internet - Bassin d'eau potable
1500348	D	Laferté et Letendre	884,70 \$	Matériaux divers (jeux fers et autres)
1500349	I	Kemira Water Solutions	2 685,55 \$	Sulfate d'aluminium (alun - étangs)
1500350	R	Entreprises B.J.B. inc.	27 248,56 \$	Lum terr balle et pose oriflam et filet balle
1500351	I	R. Bazinet et fils Ltée	640,02 \$	Carburant pour véhicules municipaux
1500352	I	Régie de l'A.I.B.R.	17 773,94 \$	Eau consommée du 29/06 au 29/07
1500353	D	Emco Corporation	165,86 \$	Pièces pour réseau d'aqueduc
1500354	D	Rona St-Hyacinthe	238,60 \$	Mat eau jeux fers-Peint-pelle-ruban Voirie
1500355	I	Gr. Environex (Labo analyses SM)	406,83 \$	Analyses pour eau potable et eaux usées
1500356	R	Entreprises A. Bazinet et fils enr.	2 751,35 \$	Tonte des pelouses - Juillet
1500357	R	Georges Charland	459,90 \$	Retrait de 3 souches - Terrain Loisirs
1500358	D	Accès Informatique inc.	218,44 \$	Probl firewall et adresse IP sur routeur
1500359	R	Services EXP inc.	773,21 \$	Obj. environn. agrand. usine épuration
1500360	D	Buropro Citation	390,77 \$	Fournitures de bureau diverses
1500361	R	Clôtures et patios d'aujourd'hui	413,91 \$	Creusage - Poteaux pour filet de balle
1500362	I	Martech inc.	586,95 \$	Panneaux de signalisation
1500363	R	Cie de Transport maskoutaine inc.	1 856,84 \$	4 sorties du CDJ - Juillet 2015
1500364	R	Location Party Jump	445,53 \$	1 ^{er} vers. - Jeux gonflables 21 août
1500365	D	Emballages Maska inc.	215,46 \$	Prod sanitaires divers-Bureau et Loisirs
1500366	R	Stelem	5 923,40 \$	Réparation des bornes-fontaines
1500367	D	Jean-Roch Brodeur Excavation Ltée	147,17 \$	Localisation de l'aqueduc - 5e rang
1500368	D	Brault et Bouthillier	7,82 \$	Matériel pour Camp de jour
1500369	R	Cabinets Express	408,16 \$	Loc cabinets - Saison et Fête nationale
1500370	R	Exposition de St-Hyacinthe	320,00 \$	Sortie du CJD - 27 juillet 2015
1500371	R	Sports Experts	1 000,00 \$	Cartes-cadeaux - Prix Desj. La Prés
1500372	D	Exca-Vac	1 034,78 \$	Chang 2 entrées services par vacuum
1500373	I	Jocelyn Bergeron	172,31 \$	Remb taxes payées en trop par erreur
1500374	D	Petite Caisse	472,90 \$	Timbres-Eau-Croque-Livres-Class plans
1500375	R	Municipalité de St-Jude	112,12 \$	Hon prof.-Ing MRC-Fossés Grande Ligne
1500376	D	Postes Canada	418,82 \$	Publipostages juillet 2015
1500377	R	Dépanneur et vidéo du Centre	2 322,21 \$	Bière pour Fête nationale 2015
1500378	I	Fonds d'information sur le territoire	28,00 \$	Avis de mutation
1500379	R	ADMQ - Zone Montérégie	150,00 \$	Inscr D.G. - Colloque de zone 17 sept.
1500380	R	Services EXP inc.	1 667,14 \$	Vérif. amiante - Règl CSST
1500381	I	Postes Canada	1 032,48 \$	Timbres poste variés
1500382	I	Innovlogic	1 114,11 \$	Rép. débitmètre suite orages
1500383	R	Cie de Transport maskoutaine inc.	638,12 \$	Autobus pour 2 sorties du CDJ
1500384	R	Cinéma de St-Hyacinthe	135,00 \$	Sortie du Camp de jour - 11 août
1500385	I	SEAO - Constructo	81,69 \$	Transm. d'addenda aux soumiss.

1500386	R	Location Party Jump	445,53 \$	Loc. jeux gonflables - 21 août - Solde
1500387	R	Animagerie inc.	313,31 \$	Activité CDJ 11 août - Solde
1500388	R	Salon de Quilles de St-Hyacinthe	231,72 \$	Sortie du Camp de jour - 11 août
1500389	I	Réseau Internet Maskoutain	183,96 \$	Téléphonie IP - Août 2015
1500390	R	Son-Arts Productions	477,15 \$	Location équip. - Cinéma ext. 14 août
1500391	R	Entreprises B.J.B. inc.	6 614,07 \$	Lum DEL rue Gagnon-Rép lum et orifla
1500392	D	Emco Corporation	294,12 \$	Bagues rehaussement - Entrée service
1500393	I	Groupe Environex (Labo analys SM)	526,23 \$	Analyses pour eau potable et eaux usées
1500394	D	Laganière mini-moteur enr.	57,43 \$	Fil pour débroussailleuse
1500395	I	Compteurs Lecomte Ltée	1 874,26 \$	Compteurs d'eau et accessoires
1500396	R	Municipalité de St-Jude	2 532,75 \$	Déneig. Ch Grande Ligne et abrasifs
1500397	R	Veolia Water Technologies Canada	575,62 \$	Convertisseur courant - Échantillonneur
1500398	D	J.C.R. Électro	181,61 \$	Rép. du réfrigérateur du Pavillon

TOTAL

111 385,88 \$

SALAIRES VERSÉS EN AOÛT 2015

40 570,88 \$

D: Délégation de dépenses

I : Dépenses incompressibles

R: Dépenses autorisées par résolution du Conseil

COMPTE À PAYER

Croix-Rouge - Division du Québec	381,15 \$	Contr annuelle - Services aux sinistrés
Ministre des Finances	155 113,00 \$	Services de la Sûreté du Québec 2e / 2
MRC des Maskoutains	327,75 \$	Hon. prof. ingénieur - Ch Grande Ligne
MRC des Maskoutains	5 198,19 \$	Mise à jour du rôle d'évaluation
Publications municipales	1 481,51 \$	Journal municipal - Août 2015
Régie interm Acton et Maskoutains	6 360,07 \$	Résidus domestiques - Août
Régie interm Acton et Maskoutains	1 746,77 \$	Matières recyclables - Août
Régie interm Acton et Maskoutains	3 605,39 \$	Matières organiques - Août
Régie interm Acton et Maskoutains	519,12 \$	3 vidanges d'installations septiques
Maxime Grenier	115,00 \$	Remb. frais inscr. soccer - Entraîneur
Arnaud Schreyer	115,00 \$	Remb. frais inscr. soccer - Entraîneur
Steve Montigny	120,00 \$	Remb. frais inscr. soccer - Entraîneur
Julie Pinard	120,00 \$	Remb. frais inscr. soccer - Entraîneur
Caroline Lussier	130,00 \$	Remb. frais inscr. soccer - Entraîneur
Martin Champagne	130,00 \$	Remb. frais inscr. soccer - Entraîneur
Jean Provost	140,00 \$	Remb. frais inscr. soccer - Entraîneur
Stéphane Béland	140,00 \$	Remb. frais inscr. soccer - Entraîneur
Louis-Victor Michon	230,00 \$	Remb. frais inscr. soccer - Entraîneur
Steven Hardy	115,00 \$	Remb. frais inscr. soccer - Entraîneur
Roland Mailhot	120,00 \$	Remb. frais inscr. soccer - Entraîneur
Sylvain Nichols	120,00 \$	Remb. frais inscr. soccer - Entraîneur
Pascal Gagné	120,00 \$	Remb. frais inscr. soccer - Entraîneur

Dominic Harvey

120,00 \$ Remb. frais inscr. soccer - Entraîneur

176 567,95 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN AOÛT 2015

Taxes et droits de mutations	25 024,10 \$
Permis émis	345,49 \$
Loyer – Dek hockey	3 000,00 \$
Subvention – Zone Montérégie	950,00 \$
Publicité pour les bandes de patinoire	2 900,00 \$
Remb. TPS – TVQ Régie	921,28 \$
Camp de jour – Inscriptions et activités	118,00 \$
Publicité au journal	30,00 \$
Divers: Remb. frais analyse et location nacelle	1 300,69 \$
TOTAL	<u>34 589,56 \$</u>

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en août 2015 pour un montant total de 111 385,88\$;

De ratifier le paiement des salaires versés en août 2015, au montant total de 40 570,88\$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour septembre 2015, au montant total de 176 567,95\$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois d'août 2015, au montant de 34 589,56\$.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Monsieur le Maire, délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois d'août 2015. Séance plutôt tranquille. Prochaine collecte des gros rebuts le 16 septembre et les collectes pour les résidus domestiques dangereux auront lieu les 12 et 19 septembre prochains.

8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs. Prochaine rencontre le 15 septembre 2015.

9- DÉPÔT DU RAPPORT BILAN DE L'USAGE DE L'EAU PRÉPARÉ EN VERTU DE LA STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE RÉSOLUTION NUMÉRO 204-09-15

La directrice générale dépose au Conseil le rapport « Bilan de l'usage de l'eau », tel qu'exigé par la Stratégie d'économie de l'eau potable. Il a été transmis au MAMOT, tel que prévu dans les directives.

**10- DÉPÔT DU RAPPORT DU MAMOT POUR LES INDICATEURS DE GESTION 2014
RÉSOLUTION NUMÉRO 205-09-15**

Conformément aux directives relatives à la préparation du rapport des Indicateurs de gestion 2014, la directrice générale dépose le rapport complété et confirme sa transmission au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

**11- ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – FORMATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 206-09-15**

Considérant que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) organise une session de formation pour l'automne 2015;

Considérant qu'il est souhaitable que la secrétaire-trésorière adjointe participe à ces formations;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la participation de Madame Lucie Chevrier à la formation *Gestionnaire et exécutant – Négocier les contrats municipaux*, le 29 octobre prochain à Beloeil et de défrayer les frais d'inscription pour cette journée de formation qui sont de 286\$, taxes en sus;

De rembourser à Madame Lucie Chevrier les frais inhérents à ses déplacements sur présentation des pièces justificatives;

D'autoriser le paiement de la facture à l'Association des directeurs municipaux du Québec.

**12- COMITÉ DE CONCERTATION ET DE VALORISATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE RICHELIEU
(COVABAR) – ADHÉSION
RÉSOLUTION NUMÉRO 207-09-15**

Considérant que le Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu sollicite la Municipalité pour devenir membre municipal pour l'année 2015-2016;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Sylvain Michon
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'adhésion de la Municipalité de La Présentation pour la somme de 50\$ au Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu pour l'année 2015/2016.

**13- APPROBATION DES ENTENTES POUR LA PUBLICITÉ SUR LES BANDES DE PATINOIRE
RÉSOLUTION NUMÉRO 208-09-15**

Considérant qu'en 2006, la Municipalité avait signé des ententes pour les publicités sur les bandes de patinoire;

Considérant que les ententes sont venues à échéance et que la Municipalité souhaite procéder au renouvellement pour une durée de 5 ans;

Considérant qu'une lettre à déjà été envoyée au mois d'avril dernier pour connaître les compagnies qui seraient intéressées à renouveler leur publicité;

Considérant les soumissions reçues de Graffiti Plus pour les lexan et l'impression des publicités;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les modalités de l'entente soumise;

De renouveler les ententes de publicité sur les bandes de patinoire avec les compagnies qui nous ont retourné leur entente signée avec le paiement pour une durée de 5 ans;

D'autoriser la directrice générale à signer les ententes pour et au nom de la Municipalité de La Présentation;

D'autoriser le paiement pour l'impression des publicités et les lexans à la compagnie Graffiti Plus;

Que l'inspecteur municipal procède à l'installation des publicités et des lexans lorsque nous aurons reçu le tout.

**14- CLUB DE 3 & 4 ROUES DU COMTÉ DE JOHNSON – DROIT DE PASSAGE ET DE CIRCULATION SUR LES ROUTES
RÉSOLUTION NUMÉRO 209-09-15**

Considérant la demande présentée par le Club 3 & 4 roues du Comté Johnson pour obtenir l'autorisation de circuler en véhicules tout-terrains sur le parcours des sentiers hivernaux présenté sur un plan remis en 2013, montrant le territoire de la Municipalité de La Présentation;

Considérant la demande de l'organisme à l'effet d'obtenir un droit de passage pour que les véhicules tout-terrains puissent traverser les routes municipales aux endroits indiqués sur le plan remis;

Considérant la demande de l'organisme à l'effet d'obtenir un droit de circulation des véhicules tout-terrains en bordure des routes municipales, soit sur une partie de la rue Des Champs et sur une partie de la rue Gagnon, tel qu'indiqué sur le plan remis ;

Considérant que le Club 3 & 4 roues du Comté Johnson s'engage à assurer, durant la saison hivernale 2015-2016, l'entretien des sentiers hivernaux identifiés au plan remis, en plus de voir à la sécurité des propriétaires des terrains visés et des quadistes;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Sylvain Michon
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les véhicules tout-terrains à traverser les routes municipales aux endroits indiqués au plan remis par le Club 3 & 4 roues du Comté de Johnson, soit sur le Rang Salvail nord, le rang Salvail sud, le rang des Bas-Étangs et la rue Gagnon;

D'autoriser les véhicules tout-terrains à circuler en bordure de route sur une partie de la rue Des Champs et sur une partie de la rue Gagnon, tel qu'indiqué sur le plan remis par l'organisme, le tout conditionnellement au respect des règles de civisme et de sécurité de la part des utilisateurs du circuit;

D'autoriser l'entretien et le remplacement de la signalisation, au besoin, par la Municipalité;

D'autoriser la circulation des véhicules tout-terrains sur les parcours des sentiers hivernaux déjà établis par un tracé sur le territoire de la Municipalité de La Présentation, en autant que toutes les autorisations requises soient obtenues des parties concernées et que les lois et règlements se rattachant à cette activité soient respectés sur les sentiers.

**15- VIDANGE DES PUISARDS ET NETTOYAGE DES POSTES DE POMPAGES ET DE LA CHAMBRE DE GRAISSE
RÉSOLUTION NUMÉRO 210-09-15**

Considérant qu'il est requis de procéder au nettoyage annuel des postes de pompage et de la chambre de graisse en plus d'effectuer la vidange des puisards;

Considérant qu'un égout pluvial est obstrué que sur la rue Girouard;

Considérant l'offre de services reçue de Service de Vacuum D.L. inc. pour effectuer ces travaux;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Sylvain Michon
Et résolu à l'unanimité

De mandater Vacuum DL pour procéder aux travaux de nettoyage mentionnés précédemment, sous la supervision de l'inspecteur municipal, selon les tarifs proposés dans leur offre de services datée d'août 2015, soit :

- 210\$ de l'heure pour procéder au nettoyage des stations de pompage et de la chambre de graisse, par hydro pression, incluant 2 camions avec 2 hommes;
- 135\$ de l'heure pour effectuer la vidange des puisards municipaux, incluant 1 camion et 2 hommes;
- Frais de disposition selon les matières prélevées;

- Frais de surcharge de carburant à 5% applicable à la date des travaux;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux seront terminés.

16- ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC – FORMATION RÉSOLUTION NUMÉRO 211-09-15

Considérant que l'Ordre des Urbanistes du Québec organise des formations pour l'automne 2015;

Considérant qu'il est souhaitable que l'inspectrice en bâtiment participe à ces formations;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la participation de Madame Sabrina Bayard à la formation *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*, le 2 octobre prochain à Montréal et de défrayer les frais d'inscription pour cette journée de formation qui sont de 475\$, taxes incluses;

D'autoriser la participation de Madame Sabrina Bayard à la formation *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, le 8 octobre prochain à Montréal et de défrayer les frais d'inscription pour cette journée de formation qui sont de 475\$, taxes incluses;

De rembourser à Madame Sabrina Bayard les frais inhérents à ses déplacements sur présentation des pièces justificatives.

17- INSPECTIONS DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – MANDAT À LCL ENVIRONNEMENT RÉSOLUTION NUMÉRO 212-09-15

Considérant qu'en mars 2010 la Municipalité a débuté les procédures concernant la conformité des installations septiques sur son territoire;

Considérant que tous les citoyens concernés ont été avisés par écrit et qu'ils ont eu la chance de venir rencontrer un spécialiste lors d'une séance d'information;

Considérant que la Municipalité a donné plusieurs échéanciers aux citoyens pour procéder aux travaux de conformité selon le règlement Q-2, r.22;

Considérant que certaines propriétés n'ont fourni aucun plan et devis à ce jour;

Considérant qu'il est opportun de vérifier l'état de ces installations avant de prendre une décision;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Environnement LCL inc. pour procéder à l'inspection des 7 installations septiques, selon la liste qui a été remis aux membres du Conseil, au montant de 425 \$ par inspection;

D'autoriser le paiement des 7 inspections à la compagnie Environnement LCL inc. pour un montant total de 2 975\$, taxes en sus.

18- ÉLARGISSEMENT DE LA CONSIGNE DES CONTENANTS DE VERRE RÉSOLUTION NUMÉRO 213-09-15

Considérant que le verre fait partie des matières problématiques que l'on récupère dans le cadre de la collecte sélective, qu'il est coûteux à recycler et, par conséquent n'a pratiquement pas de valeur marchande s'il est contaminé et s'il n'est pas trié à la source;

Considérant que le verre se brise lors de la collecte des matières recyclables, contamine les autres matières, cause une usure prématurée des convoyeurs dans les centres de tri et, conséquemment, l'augmentation de la fréquence des bris d'équipements;

Considérant que le verre brisé engendre d'importants coûts de nettoyage des espaces publics et voies de circulations;

Considérant que la majorité des provinces canadiennes, à l'exception du Québec et du Manitoba, ont déjà adopté la consigne pour les contenants de verre et ont ainsi réalisé d'importants gains au niveau des taux de recyclages et au niveau de la propreté des villes;

Considérant qu'une consigne aussi faible que dix sous permet de recycler plus de 95 % des bouteilles de bière au Québec;

Considérant qu'un système de consigne des bouteilles de vin et de spiritueux permettrait de réduire de façon importante la quantité de verre dirigée vers les centres de tri;

Considérant que la consigne représente un exemple concret du principe de la responsabilité élargie des producteurs;

Considérant que la consigne permet non seulement le réemploi des contenants à remplissages multiples mais assure également une valeur ajoutée de la matière récupérée à des fins de recyclage en limitant la contamination, sans faire appel à des fonds publics;

Considérant que les municipalités, depuis 2005, ont dû dépenser 5 900 M\$ pour la gestion de leurs matières résiduelles et qu'elles n'ont reçu que 500 M\$ en compensation;

Considérant que l'inclusion des bouteilles de verre dans le système de consigne impliquerait que ces matières soient considérées comme des matières autres non visées par la compensation dans le calcul de la compensation pour la collecte sélective;

Il est proposé par Martin Bazinet
Appuyé par Sylvain Michon
Et résolu

De demander au *ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)* :

- de maintenir la coexistence et la complémentarité des deux systèmes de récupération des contenants, en l'occurrence la consigne et la collecte sélective du verre;
- de moderniser, actualiser et optimiser ces deux principaux modes de recyclage de cette matière, dans un contexte de cohabitation et de complémentarité de ceux-ci;
- d'élargir la consigne aux bouteilles de vin et de spiritueux;

De demander au gouvernement de revoir le régime de compensation afin que les producteurs soient pleinement responsables des matières qu'ils mettent en marché et ainsi ne plus pénaliser les municipalités;

De transmettre, pour appui, une copie de la présente à la *FQM*, à l'*UMQ*, à l'*AOMGMR*, de même qu'à *RECYC-QUÉBEC* et aux députés de l'*Assemblée Nationale* représentant les circonscriptions des municipalités membres de la Régie.

19- REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – RÉVISION DU MODE DE CALCUL RÉSOLUTION NUMÉRO 214-09-15

Considérant que les municipalités reçoivent annuellement des sommes importantes provenant du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, soit près de 70 millions \$ en 2014 à l'échelle du Québec;

Considérant que la redistribution de cette redevance était basée, jusqu'en 2012, sur la population et la performance résidentielle calculées en fonction de la quantité de déchets enfouis par habitant par année (kg/habitant);

Considérant que, depuis 2013, le calcul de redistribution tient également compte de la performance territoriale qui inclut les déchets résidentiels et ICI provenant du territoire de la municipalité;

Considérant qu'à compter de l'année 2015, la performance territoriale inclura également les déchets issus du secteur des CRD, toujours à l'échelle d'une municipalité locale;

Considérant qu'à compter de 2017, la redistribution de la redevance régulière sera basée uniquement sur la performance territoriale, incluant les déchets résidentiels, ICI et CRD, exprimé en kg/habitant, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Année	Performance résidentielle	Performance territoriale	Matières résiduelles comprises dans la performance territoriale
2013	80 %	20 %	Résidentielles, ICI
2014	60 %	40 %	Résidentielles, ICI
2015	40 %	60 %	Résidentielles, ICI, CRD
2016	20 %	80 %	Résidentielles, ICI, CRD
2017	0 %	100 %	Résidentielles, ICI, CRD

Considérant qu'avec ce nouveau mode de calcul de redistribution, les municipalités industrielles sont nettement désavantagées;

Considérant que l'indicateur de performance territoriale basé sur l'ensemble des matières résiduelles éliminées (résidentiel, ICI, et CRD) reflète davantage le degré d'industrialisation et le niveau de construction/démolition d'une municipalité plutôt que sa réelle performance en gestion des matières résiduelles;

Considérant que les données actuelles d'enfouissement sont peu fiables, particulièrement lorsqu'il s'agit de déchets provenant de très petites municipalités qui sont souvent collectés en même temps que les déchets des municipalités voisines;

Considérant que ce manque d'exactitude se reflète d'ailleurs par des fluctuations d'enfouissement qui peuvent s'avérer importantes et inexplicables, d'une année à l'autre, et ce peu importe la taille de la municipalité;

Considérant que la précision des données provient uniquement de la déclaration des transporteurs qui indiquent la provenance et la nature des déchets apportés dans les lieux d'élimination;

Considérant que les postes de transbordement contribuent également à la perte de traçabilité des déchets, étant donné la mise en commun de matières provenant de diverses municipalités et de divers secteurs, avant leur acheminement dans un site d'enfouissement;

Considérant que les données d'enfouissement résidentiel sont transmises aux municipalités pour fins de vérification, alors que les données d'enfouissement des ICI et CRD ne sont pas fournies aux municipalités malgré qu'elles influencent grandement le montant des redevances reçues par celles-ci;

Considérant que les municipalités locales n'ont aucun pouvoir ou contrôle sur les déchets produits par les ICI et les CRD;

Considérant que la planification régionale s'effectue à l'échelle des municipalités régionales de comté (MRC) et que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) doit inclure des actions pour réduire l'ensemble des déchets enfouis, incluant ceux des ICI et des CRD;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De demander au *ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)* de revoir le calcul de performance territoriale afin d'être plus équitable et de refléter les réalités et les limites de précision des données disponibles et de lui suggérer :

- que la performance territoriale soit basée sur le territoire de planification couvert par le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en vigueur;
- que cette performance « régionale » représente un maximum de 50 % du calcul de redistribution;
- que la performance résidentielle constitue l'autre 50 % afin d'encourager les efforts locaux sur lesquels une municipalité a réellement un pouvoir, et considérant que les données d'enfouissement résidentielles sont actuellement beaucoup plus fiables que les données relatives aux ICI et CRD;

De demander au *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* de fournir aux MRC l'ensemble des données d'enfouissement qui seront utilisées pour le calcul de la performance « régionale » afin que celles-ci soient vérifiées, comme cela se fait actuellement en ce qui concerne la quantité et la destination des déchets résidentiels enfouis transmises aux municipalités aux fins de vérification;

De transmettre, pour appui, une copie de la présente à la *FQM*, à l'*UMQ*, à l'*AOMGMR*, de même qu'à *RECYC-QUÉBEC* et aux députés de l'*Assemblée Nationale* représentant les circonscriptions des municipalités membres de la Régie.

**20- LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2015 – PROCLAMATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 215-09-15**

Considérant que l'édition 2015 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets", organisée par *Action RE-buts*, se déroulera cette année du 17 au 25 octobre;

Considérant que la *Municipalité de La Présentation* juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

Considérant qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la *Municipalité de La Présentation* proclame la semaine du 17 au 25 octobre 2015, "La Semaine québécoise de réduction des déchets";

Que le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

**21- PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SUR UNE PARTIE DE NOTRE TERRITOIRE –
MANDAT AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS
RÉSOLUTION NUMÉRO 216-09-15**

Considérant que la Municipalité veut prolonger son réseau d'égout sur une partie de la Route 137 et sur les rues Charles-A-Gauthier et des Érables;

Considérant qu'une estimation des coûts est requise;

Considérant l'offre de service des frais d'ingénierie pour évaluer le coût des travaux présenté par Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur à la MRC des Maskoutains, en date du 1^{er} septembre 2015;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'approuver l'offre de service pour évaluer le coût des travaux pour le prolongement du réseau d'égout sur une partie de la Route 137 et les rues Charles-A-Gauthier et des Érables tel que présenté par M. Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur;

De mandater Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur pour préparer cette estimation au montant d'environ 4 840\$;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque l'estimation sera complétée.

22- DIVERS

**22.1 POSTE DE POMPAGE PRINCIPAL – ACHAT D'UN NOUVEL AFFICHEUR POUR LE
CONTRÔLEUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 217-09-15**

Considérant les recommandations faites par Aquatech concernant l'afficheur du contrôleur au poste de pompage Principal;

Considérant la soumission numéro 12950 reçue de la compagnie Electro-Concept P.B.L. inc.;

Il est proposé par Martin Bazinet
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'un afficheur pour le contrôle au poste de pompage Principal;

D'autoriser le paiement à la compagnie Electro-Concept P.B.L. inc. au montant de 1 154\$ excluant l'installation et les taxes.

22.2 CHEMIN DE LA GRANDE LIGNE – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 POUR LA RÉFECTION ET L'ASPALTAGE DE LA ROUTE RÉSOLUTION NUMÉRO 218-09-15

Considérant que les travaux de réfection et d'asphaltage du Chemin de la Grande Ligne ont été réalisés en partie conformément au mandat donné à l'entrepreneur par la résolution numéro 175-07-15, adoptée le 7 juillet 2015 par la Municipalité et suite à la résolution numéro 2015-07-189 adoptée par la Municipalité de St-Jude, en date du 7 juillet 2015 et de la résolution numéro 150-06-2015 adoptée par la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, en date du 15 juin 2015;

Considérant que la facture a été transmise à Jean-Sébastien Bouvier, l'ingénieur mandaté au dossier, pour approbation et recommandation de paiement;

Considérant que Jean-Sébastien Bouvier recommande à la Municipalité de procéder au paiement des frais facturés par l'entrepreneur;

Considérant qu'une partie de ces frais est payable par la Municipalité de St-Jude, conformément aux résolutions mentionnées précédemment;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture de Pavage Maska inc., au montant de 323 662,21\$, incluant les taxes et une retenue de 10%;

D'inscrire la retenue payable dans un an, aux dossiers de la Municipalité, en attendant la recommandation de paiement de l'ingénieur;

De facturer la Municipalité de St-Jude, le coût réel, en fonction des sommes établies par l'ingénieur, soit 147 773,37\$.

22.3 INSTALLATION DU MODULE POUR LE CIRCUIT D'ENTRAÎNEMENT – MANDAT À CLÔTURES ET PATIO D'AUJOURD'HUI RÉSOLUTION NUMÉRO 219-09-15

Considérant la résolution numéro 141-06-15, adoptée le 2 juin 2015 concernant l'achat de fourniture de matériaux pour la confection de notre circuit d'entraînement;

Considérant la subvention reçue du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour l'achat de la fourniture de matériaux;

Considérant la soumission reçue de Clôtures et Patio d'aujourd'hui en date du 01 septembre 2015;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Clôtures et Patio d'aujourd'hui pour l'installation du circuit d'entraînement au montant de 3 850\$, taxes en sus;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux seront terminés.

23- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 juillet 2015
MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 28 juillet 2015
MRC – Projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 19 août 2015
RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 26 août 2015
RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 2 septembre 2015
RIAM – Semaine québécoise de réduction des déchets 2015 – Proclamation
RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration – 26 août 2015

RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif – 5 août 2015
MTQ – Projet pilote de la circulation des véhicules lourds – Résultats
VILLAGE STE-MADELEINE – Hausse annuelle des quotes-parts 2016

24- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

**25- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NUMERO 220-09-15**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h03

Claude Roger
Maire

Josiane Marchand
Directrice générale et secrétaire-trésorière